

**AVENANT A LA CONVENTION PORTANT SOUTIEN  
A LA LECTURE PUBLIQUE SUR UN TERRITOIRE COMMUNAL**

**Entre :**

**Le Conseil Savoie Mont Blanc, CSMB,**  
représenté par Monsieur Christian MONTEIL,  
Président,  
Et  
**La commune de .....**  
Représentée par Monsieur-Madame Prénom Nom  
Maire,

Considérant la Convention portant soutien à la lecture publique sur un territoire communal signée le date..... et notamment son article 3,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1  
Objet de l'avenant**

L'avenant détermine les « objectifs d'amélioration » pour la bibliothèque *Nom* de la commune de .....

Les objectifs favorisent de nouvelles actions structurantes de la bibliothèque et améliorent la qualité des services rendus aux usagers.

**Article 2  
Engagement de la commune**

La commune s'engage, à compter de la signature de cet avenant et avant le ....., à atteindre les « objectifs d'amélioration » suivants :

Surface : .....(à renseigner)  
Personnel salarié : .....(à renseigner)  
Personnel formation initiale – nombre de personnes : .....(à renseigner)  
Horaires d'ouverture .....(à renseigner)  
Budget réservé aux collections (total par année et par habitant) :.....(à renseigner)

lui permettant d'offrir des services d'une bibliothèque de type B \*.... (à renseigner).

La commune élabore un projet de développement des activités et des services de la bibliothèque et le communique à Savoie-biblio.

**Article 3**  
**Engagement du Conseil Savoie Mont Blanc (Savoie-biblio)**

Le Conseil Savoie Mont Blanc (Savoie-biblio) s'engage à fournir à la commune signataire les prestations correspondant à la typologie de la bibliothèque arrêtée dans l'article 2 du présent avenant.

La bibliothèque de la commune bénéficie des services d'une bibliothèque de type B\*.... conformément à la charte des services de Savoie-biblio et notamment à son dispositif d'aides financières.

**Article 4**  
**Durée de l'avenant**

L'avenant est signé pour une durée de deux ans maximum :

. date de début : .....

. date de fin : .....

A échéance l'avenant devient caduc.

En cas de non atteinte des « objectifs d'amélioration », la commune ne peut plus prétendre à bénéficier du niveau de services de Savoie-biblio correspondant à l'avenant.

Fait en deux exemplaires originaux, à Annecy, le .....

Le Maire

Le Président  
du Conseil Savoie Mont Blanc

Christian MONTEIL